

POURQUOI LES PERSONNES DITES «SANS CONTRAINTES À L'EMPLOI» NE TRAVAILLENT-ELLES PAS ?

- La plupart veulent travailler, mais leur santé physique ou mentale ne leur permet pas de le faire à temps plein. Toutefois, travailler à temps partiel n'est pas toujours une option avantageuse.

Moi, à l'âge que j'ai, pis avec mes capacités, je suis consciente que je ne peux pas retourner travailler à temps plein. [...] Avec les exigences du travail là, non, je ne peux pas. (Floriane)



Les règles de l'Aide sociale nuisent à la transition vers l'emploi.

Les personnes assistées sociales peuvent travailler et conserver leurs gains de travail si ceux-ci ne dépassent pas 200 \$ par mois.

Chaque dollar supplémentaire est déduit de la prestation le mois suivant. Il est possible d'en récupérer une partie, mais seulement après avoir fait son rapport d'impôt.

Pour ne pas dépasser les 200\$ de gains permis, il ne faut pas travailler plus de 15 heures par mois au salaire minimum. C'est tout un défi de trouver un emploi pour aussi peu d'heures!

Quitter l'aide sociale pour travailler à temps partiel:



Ça occasionne des coûts (lunch, vêtements appropriés, transport, etc.).



Ça entraîne la perte de la carte-médicaments et de certaines prestations spéciales.

Moi j'ai des médicaments et à tous les mois, ça me coûte 200 \$. Comment je vais faire pour me les payer ? (Stéphane)



Ça vient souvent avec des horaires variables et imprévisibles, qui se conjuguent mal avec les responsabilités parentales et familiales.



Ça peut signifier devoir encore recourir à des ressources comme les banques alimentaires, mais en ayant désormais à composer avec des conflits d'horaire.

Comme on peut le voir, travailler à temps partiel n'améliore pas toujours la situation des personnes assistées sociales.

Les données présentées dans cette série d'infographies sont tirées d'une recherche effectuée avec le GIREPS. Pour la consulter : www.pauvrete.qc.ca/AS-recherche



Collectif pour un Québec sans pauvreté